

CONDITIONS GÉNÉRALES Goutziers Performance Products B.V.

Les présentes Conditions générales sont applicables à compter du 1er septembre 2024. Elles s'appliquent à toute offre et à tout contrat entre Goutziers Performance Products B.V. (et des parties qui lui sont affiliées), dont le siège social est situé à Loon op Zand et qui est inscrite au Registre du commerce sous le numéro 18081902 (ci-après également désignée : « GP Products ») et ses clients et sont remises avant la conclusion du contrat.

Définitions :

Dans les présentes Conditions générales, on entend par :

- le contrat : le contrat d'achat et de vente de pièces ou d'accessoires neufs ou d'occasion (ci-après dénommés : produits) et de services.
- le client : toute personne agissant en tant qu'acheteur dans le cadre de son entreprise ou de sa profession et qui achète des produits ou des services auprès de GP Products.
- parties : GP Products et le client conjointement.
- par écrit : par écrit ou par voie électronique.

Article 1 : Généralités

En acceptant l'offre de GP Products, le client accepte les présentes conditions générales. Une référence par le client à ses propres conditions générales n'est pas acceptée par GP Products et est expressément rejetée.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales sont à un moment nulles ou annulées totalement ou partiellement, les autres dispositions des présentes conditions générales continuent à s'appliquer pleinement.

GP Products et le client se consulteront alors en vue de convenir de nouvelles dispositions pour remplacer les dispositions annulées ou caduques, tout en respectant autant que possible la finalité et la portée des dispositions initiales.

En cas d'ambiguïté quant à l'interprétation d'une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales, l'interprétation doit se faire « dans l'esprit » de ces dispositions. Si une situation se présente entre les parties qui n'est pas réglée dans les présentes conditions générales, cette situation doit être évaluée dans l'esprit des présentes conditions générales. Si GP Products n'exige pas toujours le respect strict des présentes conditions générales, cela ne signifie pas que les dispositions de celles-ci ne s'appliquent pas ou que GP Products perdrait dans une certaine mesure le droit d'exiger le respect strict des dispositions des présentes conditions générales dans d'autres cas.

Article 2 : Devis et offres

- 2.1 Tous les devis et offres de GP Products sont sans engagement, sauf si une date limite d'acceptation est fixée dans le devis. Une offre ou un devis expire si le produit ou le service auquel l'offre ou le devis se rapporte n'est plus disponible entre-temps.
- 2.2 Toutes les offres de GP Products sont basées sur la livraison / l'exécution dans des conditions normales. GP Products et les fabricants qu'elle représente se réservent le droit d'apporter des modifications de construction au produit à livrer.
- 2.3 GP Products ne peut être tenue responsable de ses devis ou offres si le client peut raisonnablement comprendre que les devis ou offres, ou une partie de ceux-ci, contiennent une erreur évidente ou une faute typographique.
- 2.4 Si l'acceptation (sur des points mineurs ou non) diffère de l'offre incluse dans le devis ou l'offre, GP Products n'est pas liée par celle-ci. Le contrat ne sera alors pas conclu conformément à cette acceptation divergente, sauf indication contraire de GP Products.
- 2.5 Un devis avec un prix global n'oblige pas GP Products à exécuter une partie de la commande à la partie correspondante du prix proposé. Les promotions ou les devis ne s'appliquent pas automatiquement aux commandes futures.
- 2.6 GP Products a le droit de mettre fin au contrat à tout moment, sans être responsable des dommages causés au client et / ou à des tiers.
- 2.7 Si un acompte est demandé dans un devis, le contrat ne sera finalisé qu'après le paiement de l'acompte, de la manière indiquée sur la facture.

Article 3 : Prix et délais de livraison

- 3.1 Les prix indiqués sont sans engagement, hors montage, hors TVA, frais d'importation et toutes les autres taxes (d'importation) dues sont à la charge du client, même si elles changent après la conclusion du contrat, sauf convention contraire expresse.
- 3.2 Sauf stipulation contraire lors de la conclusion du contrat, les prix indiqués sont sans engagement et les modifications de prix départ usine peuvent être répercutées sur le client par GP Products.
- 3.3 Les délais de livraison indiqués sont toujours indicatifs, sauf indication contraire. Le client est conscient que le délai de livraison de certains produits peut augmenter en raison d'un changement inattendu de la demande ou de retards chez le fabricant.

Article 4 : Paiement

4.1 Sauf s'il en est convenu autrement, le paiement doit être effectué sur le compte bancaire de GP Products au plus tard à la date d'échéance indiquée sur la facture. En l'absence d'une telle mention, la facture doit toujours être payée dans les 14 jours suivant la date de facturation.

4.2 En cas de dépassement du délai de paiement convenu, le client est réputé être en défaut de plein droit et est redevable d'intérêts légaux de commerce pour le montant impayé à compter de la date d'échéance de la créance, sans mise en demeure.

4.3 Les intérêts sur le montant dû seront calculés à partir du moment où le client est en défaut jusqu'au moment du paiement intégral du montant dû. Les objections concernant le montant d'une facture ne suspendent pas l'obligation de paiement.

4.4 Le client qui n'a pas le droit d'invoquer l'article 6.5.3 (articles 231 à 247 du livre 6 du Code civil néerlandais) n'a pas non plus le droit de suspendre le paiement d'une facture pour une autre raison.

4.5 Si le client manque à l'exécution (dans les délais) de ses obligations, tous les frais raisonnables encourus pour en obtenir la satisfaction par voie extrajudiciaire sont à la charge du client.

4.6 Ces frais de recouvrement extrajudiciaires s'élèvent à 15 % du montant de la facture, avec un minimum de 250,00 € plus la TVA habituelle.

4.7 Toutefois, si GP Products a encouru des frais de recouvrement raisonnablement nécessaires plus élevés, les frais réels encourus peuvent faire l'objet d'un remboursement.

4.8 Tous les frais judiciaires et d'exécution encourus seront également recouverts auprès du client. Le client est également redevable d'intérêts sur les frais de recouvrement dus.

Article 5 : Livraison

5.1 Le dépassement du délai de livraison indicatif ne peut en aucun cas donner lieu à une demande d'indemnisation, ni aboutir à l'inexécution d'une quelconque obligation contractée à l'égard de GP Products.

5.2 L'augmentation du délai de livraison ou sa prolongation répétée n'autorise pas le client à résilier le contrat sans frais.

5.3 GP Products est autorisée à effectuer des livraisons partielles au client et à facturer chaque livraison partielle au client.

Article 6 : Réclamations, défauts et retours

6.1 Au moment où GP Products livre les produits au client, le risque pour les produits est transféré au client.

6.2 Le client est tenu de vérifier les marchandises livrées immédiatement à la livraison ou après celle-ci. Les réclamations du client concernant la livraison, y compris les réclamations concernant des écarts dans la qualité des marchandises livrées, pouvant être détectés directement par une inspection appropriée, doivent être soumises par écrit à GP Products dans les sept jours suivant la livraison, ou dans les sept jours suivant la mise à disposition des marchandises livrées au client.

6.3 Si le client fait une réclamation dans les délais, cela ne suspend pas son obligation de paiement. Dans ce cas, le client reste également tenu de prendre livraison et de payer les autres articles commandés.

6.4 Si le client n'a pas présenté de réclamation écrite à GP Products dans les sept jours, les marchandises livrées par GP Products seront considérées comme approuvées par le client. Si un défaut est signalé ultérieurement, le client n'a plus droit à la réparation, au remplacement ou au dédommagement.

6.5 Si une réclamation est jugée fondée par GP Products, GP Products a le droit, au lieu de réparer ou de remplacer les marchandises livrées ou de fournir une quantité supplémentaire, de créditer le client de la moins-value jusqu'à un maximum du montant de la facture.

6.6 Avant que les produits n'aient quitté l'entrepôt de GP Products, le client peut demander à GP Products d'annuler le contrat. Si GP Products accepte la demande, le client devra immédiatement payer 10 % du prix d'achat des produits à titre de frais d'annulation.

6.7 Une fois que les produits ont été expédiés et / ou livrés au client, ce dernier peut demander à GP Products d'annuler le contrat. Si GP Products accepte la demande, le client devra immédiatement payer 30 % du prix d'achat des produits à titre de frais de restockage. Les frais de renvoi des produits à GP Products sont à la charge du client.

Article 7 : Garantie

7.1 La conformité des marchandises livrées est garantie pour la durée de la garantie du fabricant de la marchandise livrée en question. La période de garantie commence le jour de la livraison. Les conditions de garantie du fabricant sont disponibles sur demande.

7.2 Dans le cadre de la garantie du fabricant, GP Products n'est responsable que des défauts qui lui ont été signalés pendant la période de garantie fixée et dont le client prouve qu'ils sont apparus pendant la période de garantie en conséquence directe d'un défaut de fabrication et / ou de l'utilisation de matériaux défectueux.

7.3 Les obligations de GP Products au titre de la garantie ne vont pas au-delà du remplacement ou de la réparation gratuite du produit défectueux, à la discrétion de GP Products.

7.4 Les frais de main-d'œuvre et de transport liés au remplacement ou à la réparation des pièces défectueuses sont à la charge du client. Le client doit à tout moment demander l'approbation écrite expresse de GP Products pour la réparation ou le remplacement par des tiers, sous peine de caducité de la garantie.

7.5 GP Products n'est jamais responsable des défauts résultant de l'usure normale, d'une utilisation non conforme ou d'un entretien non conforme ou incorrect ou de réparations / remplacements et / ou d'un entretien, etc. par des tiers.

Article 8 : Responsabilité et indemnisation

8.1 La responsabilité de GP Products est limitée à ce qu'elle a pris en charge au titre de la garantie. Toute autre responsabilité pour des dommages directs ou indirects est expressément exclue.

8.2 Le client doit s'assurer que les produits sont conformes à la législation locale concernant, sans s'y limiter, les exigences en matière d'environnement et de sécurité applicables sur le marché où le client vend ou revend les produits aux utilisateurs finaux. Le client n'a pas le droit de résilier le contrat s'il s'avère par la suite que la phrase précédente n'a pas été respectée.

8.3 GP Products n'est pas responsable des auxiliaires qu'elle engage.

8.4 En cas de revente / livraison du produit concerné par GP Products, le client est tenu de s'assurer autant que possible contre tous les risques pouvant découler de la revente / livraison.

8.5 Le client garantit GP Products contre les réclamations de tiers liées à l'accord ou en découlant.

8.6 La responsabilité de GP Products est limitée, le cas échéant, au montant de la rémunération payée par le client pour la partie du contrat dans laquelle GP Products a failli et est en outre toujours limitée au montant versé par son assurance responsabilité dans ce cas particulier.

Article 9 : Réserve de propriété

9.1 Les produits livrés par GP Products restent la propriété de GP Products ou du fabricant représenté par GP Products jusqu'à ce que toutes les créances envers le client découlant des accords conclus avec ce dernier ou s'y rapportant aient été intégralement payées.

9.2 Le client est tenu de conserver les produits livrés sous réserve de propriété séparément des autres produits et de les identifier comme étant la propriété de GP Products, de les assurer et de ne pas les mettre en gage.

9.3 En cas de non-respect de toute obligation du client vis-à-vis de GP Products ou du fabricant représenté par GP Products, GP Products est en droit de réclamer et de reprendre les marchandises sans mise en demeure préalable.

Article 10 : Conditions d'usine

10.1 En cas de conflit entre les présentes conditions et les conditions établies par l'un des fabricants représentés par GP Products, les conditions de GP Products prévalent.

Article 11 : Droit applicable et litiges

11.1 Le droit néerlandais s'applique toujours à tous les contrats auxquels les conditions générales s'appliquent en tout ou en partie, même si une obligation est exécutée en tout ou en partie à l'étranger ou si la partie concernée par la relation juridique y est domiciliée.

11.2 L'applicabilité de la Convention de Vienne sur les ventes est expressément exclue.

11.3 Tous les litiges découlant des offres faites par GP Products et / ou des contrats conclus par GP Products sont régis par le droit néerlandais et seront soumis à l'appréciation du tribunal de première instance du Brabant de l'Est.

Article 12 : Validité

12.1 Si une disposition des présentes conditions générales, pour quelque raison que ce soit, est invalide en tout ou en partie, le contrat et les présentes conditions générales resteront par ailleurs pleinement en vigueur, les parties étant réputées avoir convenu, en ce qui concerne la disposition invalide, de dispositions valides se rapprochant le plus de l'intention des dispositions invalides.

12.2 Si, par bonne volonté ou pour d'autres raisons, GP Products n'invoque pas dans un premier temps une disposition applicable des présentes conditions générales, elle ne perd pas pour autant le droit, si aucun accord n'est conclu avec le client, d'invoquer ultérieurement une disposition applicable des présentes conditions générales.

Article 13 : Emplacement et modification des conditions générales

13.1 Les présentes conditions sont déposées auprès de la Chambre de Commerce. La dernière version déposée ou la version valable au moment de la conclusion du contrat avec le client est toujours d'application.

13.2 Le texte néerlandais des conditions générales est toujours déterminant pour leur interprétation.

Article 14 : Propriété intellectuelle

14.1 GP Products se réserve les droits et les pouvoirs que lui confèrent la Loi sur le droit d'auteur et les autres lois et règlements relatifs à la propriété intellectuelle.

14.2 GP Products a le droit d'utiliser les connaissances acquises de son côté dans le cadre de l'exécution d'un contrat à d'autres fins, pour autant qu'aucune information strictement confidentielle du client ne soit portée à la connaissance de tiers.

Article 15 : Données à caractère personnel

15.1 Les données à caractère personnel du client mentionnées dans le contrat ou la commande sont traitées par GP Products conformément à la loi sur la protection des données personnelles / au Règlement général sur la protection des données. Sur la base de ce traitement, GP Products :

- exécute le contrat et remplit ses obligations de garantie à l'égard du client ;
- fournit aux clients le meilleur service possible ;
- fournit aux clients des informations opportunes et actualisées sur les produits et des offres personnalisées dans le cas d'un intérêt légitime.

15.2 Toute objection au traitement des données à caractère personnel au sens de la loi à des fins de publipostage sera honorée si le client en fait la demande auprès de GP Products.